



global witness

Pour publication immédiate : 17 août 2009

Global Witness demande la libération immédiate d'un activiste des droits de l'homme congolais

Global Witness lance aujourd'hui un appel au gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) pour qu'il libère sans plus tarder l'activiste des droits de l'homme Golden Misabiko avant sa première audience devant le tribunal prévue pour mercredi. Misabiko est détenu depuis plus de trois semaines en raison de la publication récente d'un rapport, bien que des organisations non gouvernementales (ONG) congolaises et internationales aient réclamé sa libération à de nombreuses reprises.

Golden Misabiko, président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO) dans la province du Katanga, dans le sud-est de la RDC, fait campagne dans le domaine des droits de l'homme et de la transparence au Katanga depuis de nombreuses années. Il a déjà été plusieurs fois assujéti à des mesures d'intimidation, des arrestations et des périodes de détention du fait de son travail.

Sa dernière arrestation s'inscrit dans le cadre de mesures d'intimidation et d'attaques plus générales perpétrées par les autorités congolaises à l'encontre des journalistes, des activistes des droits de l'homme et d'autres membres de la société civile, y compris ceux faisant campagne contre les abus dans le secteur minier. De sérieux chefs d'accusation assortis de lourdes peines, notamment celui d'atteinte à la sécurité de l'État, ont été retenus par le passé pour étouffer les critiques à l'égard du gouvernement. Global Witness considère l'arrestation de Golden Misabiko comme une atteinte indéniable au droit à la liberté d'expression.

« Misabiko a été arrêté et inculqué après avoir tenté d'attirer l'attention sur l'utilisation abusive que fait le gouvernement congolais des ressources naturelles. Il s'agit là d'un problème grave qui nuit aux efforts visant l'instauration de la paix et du développement dans ce pays », a déclaré Patrick Alley, directeur de Global Witness. « Misabiko doit être relâché de manière inconditionnelle. »

Misabiko a été arrêté le 24 juillet 2009 par l'Agence nationale de renseignements (ANR) à Lubumbashi, la capitale provinciale. Il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'État et de diffamation.

L'arrestation de Misabiko est survenue 12 jours après la publication d'un rapport par l'ASADHO-Katanga sur la mine d'uranium de Shinkolobwe, intitulé « Mine uranifère de Shinkolobwe : d'une exploitation artisanale illicite à l'accord entre la RD Congo et le groupe nucléaire français AREVA ». D'après le rapport, certaines institutions de l'État et certains fonctionnaires profiteraient de l'exploitation minière illicite à Shinkolobwe.

Cette mine est connue comme étant dangereuse (un grave accident s'y est produit en 2005), et le rapport affirmait que les autorités auraient dû en interdire l'accès. Le rapport critiquait également le manque de transparence avec lequel un récent accord avait été conclu entre le gouvernement congolais et le groupe nucléaire français AREVA, accordant à AREVA les droits d'exploration et d'exploitation du site.

Le 29 juillet, la coalition internationale d'ONG Publiez Ce Que Vous Payez, dont fait partie Global Witness, a publié une déclaration demandant la libération immédiate de Misabiko. Le 3 août dernier, plus de 200 ONG congolaises ont écrit au Président Joseph Kabila pour lui demander de libérer Misabiko et de faire « cesser toute interférence du pouvoir exécutif dans l'administration de la justice

dans le cas qui nous préoccupe ». Le 7 août, une coalition d'ONG basées au Katanga a organisé une manifestation de soutien à la libération de Misabiko, qui s'est soldée par l'arrestation de cinq autres activistes ; ils ont été libérés sans chef d'accusation au bout de quelques heures.

Patrick Alley a ajouté : « Le Président Kabila devrait tenir compte des appels lancés par les groupes nationaux et internationaux en faveur d'un rétablissement de la justice dans le cas de M. Misabiko. Il enverrait ainsi un message important démontrant que le gouvernement est disposé à protéger la liberté d'expression de l'ensemble de la population congolaise. »

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Lizzie Parsons au +44 207 561 6365, Annie Dunnebacke au +44 207 561 6397 ou Amy Barry au +44 7980 664397 ou au +44 207 5616358.